COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 27 Octobre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de Priziac, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15

Date de la convocation 21 octobre 2020

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël BROHAN Hervé

LABEUR Chantal LE COURTOIS Anthony RETO Ronan

POISSEMEUX Emmanuelle MONNIER Karine TRIBALLIER Stéphanie

HALLIER Cécile LE BRUN Delphine BOURHIS Typhaine

BOLAN Alexandre CORFMAT Jean-Pierre FERRAND Jacky

ABSENTS EXCUSES NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Emmanuelle POISSEMEUX

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Intervention de l'entreprise ENERCON
- Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2020
- Convention « Pave » du centre de gestion
- Tarifs de la commune
- Distribution des raticides
- Subventions aux associations
- Personnel communal : prime de fin d'année
- Décision modificative du budget primitif
- Suppression et création de poste
- Dissolution du CCAS
- SIAEP de Questembert : rapport sur la qualité et le prix des services
- Rapports d'activités de Questembert Communauté : principal et déchets
- Rapport d'activités de Morbihan Energies
- Questions et informations diverses

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Intervention de l'entreprise ENERCON

Délibération 2020-10-27-01

L'entreprise ENERCON va réaliser une présentation concernant le projet d'installation d'éoliennes sur un terrain se situant sur la commune.

Suite à cette intervention, Monsieur Le Maire souhaite que les membres du conseil municipal se positionnent sur le projet afin de donner leur avis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à la majorité, 13 voix pour et 2 abstentions, de donner un avis favorable à ce projet.

Adoption du compte rendu de la réunion du 15 septembre 2020

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compterendu du 15 septembre 2020 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Convention « Paye » du centre de gestion

Délibération 2020-10-27-02

La collectivité confie au centre de gestion le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus, sur la base des informations que nous leurs transmettons en début de mois.

La présente convention qui sera conclue prendra effet à la date de signature pour s'achever au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Révision des tarifs communaux

Délibération 2020-10-27-03

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués actuellement et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de les revoir, et de pratiquer les suivants à compter du 1er janvier 2021 :

SALLE POLYVALENTE PRIZIAC		
PARTICULIERS	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE	100.00 €	200.00 €
WEEK END	150.00 €	300.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	50,00 € par mois pour une location par semaine	

TABLES		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE	4.00 €	7.00 €

PHOTOCOPIES		
A4 recto noir et blanc	0.25 €	
A3 recto noir et blanc	0.30 €	
A4 recto couleur	0.30 €	
A3 recto couleur	0.35 €	
Documents administratifs (arrêté ministériel du 01/10/2001)		
A4 recto noir et blanc	0.15 €	
A3 recto noir et blanc	0.30 €	

CIMETIERE	
CONCESSIONS CIMETIERE	
15 ans	80.00 €
30 ans	140.00 €
50 ans	180.00 €

Distribution des raticides

Délibération 2020-10-27-04

La mairie distribue des raticides pour lutter contre les nuisibles sur la commune. Depuis la mise en place de cette distribution, aucune règle n'a été mise en place afin de limiter le nombre de sachets par foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de limiter le nombre de sachets par foyer à 10 par an.

Subventions aux associations

Délibération 2020-10-27-05

Les demandes de subvention ont été étudiées par la commission finance le 13 octobre 2020.

Montant prévu au budget 2020

5 200 €

	2019	2020	2020
	versé	proposé	voté
<u>LE COURS</u>			
AMICALE LAIQUE	2 496,00 €	2 368,00 €	2 368,00 €
LES COURTISANS	250,00€	280,00€	280,00€
LES TEMPLIERS DE LANVAUX	250,00€	280,00€	280,00€
SOCIETE DE CHASSE	310,00€	310,00€	310,00€

	2019	2020	2020
	versé	proposé	voté
UNION SPORTIVE	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
BOULES LE COURS		280,00€	280,00€
<u>EXTERIEURES</u>			
SPORTIVE COLLEGE JL CHRETIEN	200,00€	- €	- €
MOZAIK	- €	?	- €
S.E.M AGRI	40,00€	40,00€	40,00€
COMITE INTERCOM ŒUVRES SOCIAL	200,00€	175,00€	175,00€
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00€	100,00€	100,00€
CROIX ROUGE	30,00€	- €	- €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50,00€	50,00€	50,00€
HARMONIE MALANSAC	- €	- €	- €
LIGUE CONTRE LE CANCER	35,00€	35,00€	35,00€
ALCOOL ASSISTANCE	30,00€	30,00€	30,00€
ADAPEI PAPILLONS BLANCS	30,00€	30,00€	30,00 €
SAPEURS POMPIERS	20,00€	20,00€	20,00€
AFSEP (sclérose en plaques)	- €	30,00€	30,00€
	5 041,00 €	5 028,00 €	5 028,00 €

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les subventions aux associations.

Indemnité de fin d'année des agents

Délibération 2020-10-27-06

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 1980 une prime de fin d'année était versée au personnel de la commune par l'intermédiaire du Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal. Il informe le conseil municipal que l'article 70 de la loi du 16 décembre 1990 a modifié les dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ces dispositions prévoient qu'à partir de 1997 les compléments de rémunération collectivement acquis avant 1984 ne peuvent être maintenus qu'à condition qu'ils soient intégrés dans le budget des collectivités et versés directement aux agents.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- Attribuer au personnel de la commune la prime intégrée au budget communal 2020, qui sera versée directement aux agents.
- Fixer à 1357€ par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2020.
- Fixer à l'unanimité des membres présents le montant de l'enveloppe globale de la prime pour l'ensemble du personnel de la collectivité à 8762.34 € au titre de l'année 2020.

Décision modificative du budget primitif

Délibération 2020-10-27-06

Une décision modificative du budget primitif est nécessaire afin de prendre en compte l'amortissement concernant l'étude de zonage validée au dernier conseil municipal ainsi que des factures à venir concernant l'aménagement du bourg :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 040 Opérations d'ordre transferts entre sections

À l'article 2802 Amortissement/Etudes d'urbanisme + 871.20 €

Au chapitre 21 Virement de la section fonctionnement

À l'article 021 Virement de la section fonctionnement - 871.20 €

EN DEPENSES DE FOCNTIONNEMENT

Au chapitre 042 Opérations d'ordre

À l'article 6811 Dotations aux amortissement immo incorporelles + 871.20 €

Au chapitre 023 Virement à la section investissement

À l'article 023 Virement à la section investissement - 871.20 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 20 Immobilisations incorporelles

À l'article 2031 Frais d'études +10 000 €

Au chapitre 21 Immobilisations corporelles

À l'article 2151 Réseaux de voirie +15 000 €

Au chapitre 23 Immobilisations en cours

À l'article 2313 Immobilisations en cours – construction - 25 000 €

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à cette décision modificative.

Suppression et création de poste : service technique

Délibération 2020-10-27-07

Afin de seconder le responsable des services techniques, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Comme expliqué lors du dernier conseil, depuis le départ en retraite d'un des deux agents techniques en fin d'année 2019, le nouveau responsable des services se retrouve seul avec de nombreuses tâches à gérer. Il paraît maintenant indispensable de renforcer ce service avec un agent supplémentaire à temps partiel.

Lors du conseil du 15 septembre dernier il avait été décidé d'augmenter le nombre d'heures d'un agent de la commune à hauteur de 19 heures soit le passage d'un 16/35 à un équivalent temps plein.

Le comité technique a été saisie pour ce changement de nombre d'heures et s'est réuni le 20 octobre. L'avis rendu est favorable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide à compter du 01 novembre 2020 :

- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet en 16/35 ème
- De créer un poste d'adjoint technique en 35/35ème
- De valider le tableau des effectifs en annexe 1

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2020-10-27-08

Monsieur Le Maire fait savoir au conseil municipal que l'article 79 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) autorise les communes de moins de 1500 habitants à supprimer, par voie de délibération, leur CCAS. Lorsqu'une commune dissous son CCAS, elle exerce directement les activités d'action sociale qu'elle comptabilise dans son budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale, le budget sera transféré dans celui de la commune
- décide que les membres sont nommés de droit dans un comité d'action sociale

Présentation du rapport sur la qualité et le prix des services

Le SIAEP de Questembert nous a transmis son rapport qualité et prix des services Eau et Assainissement (collectif et non collectif) 2019.

Présentation des rapports d'activités de Questembert Communauté

Comme chaque année, Questembert communauté nous transmet son rapport d'activités d'une part de la collectivité et d'autre part du service déchets pour l'année 2019.

Présentation du rapport d'activités annuel de Morbihan Energies

Le syndicat de Morbihan Energies nous a adressé son rapport d'activité 2019 pour présentation au conseil municipal.

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2020.

Questions diverses

Vœux pour 2021 : la cérémonie sera organisée si la situation sanitaire le permet le 16 janvier 2020 à 15h00 à la salle de Priziac.

Date du prochain conseil : 15 décembre 2020

L'ordre du jour étant clos la séance est levée

Annexe 1

Tableau des effectifs au 01 novembre 2020

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

•	1 adjoint administratif territorial	à temps complet
---	-------------------------------------	-----------------

• 1 adjoint administratif territorial à temps non complet (21/35ème)

FILIÈRE TECHNIQUE

• 1 adjoint technique territorial à temps complet

• 1 adjoint technique territorial à temps complet

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

• 1 agent spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps complet

FILIÈRE ANIMATION

• 1 adjoint territorial d'animation 2ème classe à temps complet

• 1 adjoint territorial d'animation à temps complet